Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID: 080-218001782-20230327-112023-DE

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 mars 2023

Délibération ou arrêté

Date de convocation : 20/03/2023

Date d'affichage : 31/03/2023

## Nombre de membres :

- en exercice: 19 - présents: 15

Pour: 17 Contre: 0 Abstentions: 0

## Objet:

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022 – Lotissement du Tour de Ville

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/03/2023

Et publication et notification du 03/04/2023

L' an deux mille vingt trois, le vingt – sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents: M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour.

**Etaient excusés**: M. Aïres Ferreira avec pouvoir à M. Thierry Linéatte

Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt

**Etaient absentes**: Mme Laure Lambert

Mme Angélina Darras

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-151 090,57€	0		- 151 090,57 €
FONCT	-77 726,34 €			-77 726,34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

## - Décide

- d'affecter le résultat comme suit :

	Envoyé en préfecture le 30/03/2023	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	Reçu en préfecture le Publié le	30/03/2023 <b>5<sup>2</sup>LO</b>
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	ID: 080-218001782-2	20230327-112023-DE
Solde disponible affecté comme suit :  Affectation complémentaire en réserves (c/1068)  Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/1068 (titre à émettre) : Report ligne 001		-151 090,57 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		77 726,34 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président

La secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun - Merlin

Thierry Lineatte